

incipaux en deux sections est en grande partie la cause du résultat que nous signalons.

A tort ou à raison, nos grands entrepreneurs s'étaient éloignés des travaux communs; ils se plaindaient d'être tracassés par l'architecte-directeur, et quoique bien rétribués ils reculaient devant nos entreprises. Réfléchissons-nous d'être revenu à un système qui parait plus en harmonie avec leurs intérêts et les nôtres; la caisse municipale y trouvera son profit et tout le monde sera satisfait.

Quant aux travaux en régie pour lesquels il y a encore des marchés passés avec les entrepreneurs à des prix relativement élevés; il faudrait en faire exécuter le moins possible et puisque l'adjudication nous est plus avantageuse, y recourir souvent. Nous sommes persuadés que la sollicitude de l'administration ne fera pas défaut en cette circonstance.

Voici une décision du conseil d'Etat qui intéresse l'industrie.

Le préfet n'a pas pouvoir de statuer sur une contestation d'intérêt privé. Il arrive que dans une contestation entre une commune et un particulier, la commune doit être considérée comme une personnalité juridique, ayant des intérêts spéciaux, particuliers, qui n'important pas à l'ordre général. Alors elle est comme tout plaideur soumise à la juridiction des tribunaux de droit commun.

Cette jurisprudence est clairement établie dans un arrêt du conseil d'Etat du 10 avril dernier, dont voici le texte :

« Considérant qu'il résulte de l'instruction et qu'il est reconnu par notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, que, en prescrivant, par son arrêté du 14 Novembre 1865, l'établissement d'une prise d'eau sur le canal qui amène les eaux dérivées de l'Argot au moulin de Tuerquelane, afin de régler le partage de ces eaux entre le propriétaire de ce moulin et la commune de Crèvecoeur, le préfet du département du Calvados a eu pour objet de statuer sur une contestation d'intérêt privé.

« Que, dès lors, il n'a pas agi dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par les lois ci-dessus visées, pour régler, dans un but de police et d'utilité générale, le régime des moulins et usines situés sur les cours d'eau non navigables ni flottables.

« L'arrêté du préfet du département du Calvados, en date du 14 novembre 1865, qui a réglé le régime du moulin du sieur Robiche, est annulé dans ces dispositions relatives à l'établissement d'une prise d'eau sur le canal alimentant de ce moulin. »

On lit dans le Courrier français :

« A la date du 25 juin, les conducteurs et graineurs du chemin de fer du Nord ont fait parvenir au chef du mouvement une pétition tendant à obtenir une augmentation de salaire.

« Nos appointements, dit la supplique, sont restés les mêmes depuis vingt ans, malgré nos renseignements incessants et des vives et des loyers. »

« Jusqu'à ce jour, les pétitionnaires n'ont pas entendu dire que le comité de direction ait statué sur leur demande. »

Les assises du Nord s'ouvriront à Douai le lundi 5 août.

Parmi les noms des membres du jury, nous remarquons ceux de MM. Motte-Motte, fléteur à Roubaix, Désiré Lezy, fabricant à Roubaix, Seloisse, cultivateur à Croix, J.-B. Desurmont, fabricant à Tourcoing, Pierre-Antoine Cateau, cultivateur à Bousbecques.

D'après un avis émané de l'administration des ponts et chaussées, la circulation sera rétablie samedi prochain 27 juillet, sur la route départementale, entre Roubaix et Tourcoing.

Lundi matin, on a retiré du canal de Roubaix, près l'écluse du Sartel, le cadavre d'un habitant de Wattrelos, le nommé Louis Desoulier.

Depuis quelque temps, cet individu, qui était boucher, éprouvait de grandes pertes dans son commerce et s'en montrait très-affecté. Samedi matin, il quitta sa femme par la place de la Liberté et parut se diriger vers la route de Lanooy. Depuis lors, on ne l'avait plus revu. Tout fait donc supposer que sa mort doit être attribuée à un suicide.

Il était âgé de 54 ans.

Dimanche vers onze heures du soir, un incendie s'est déclaré à Halluin dans un bâtiment servant de grange, de boulangerie et d'atelier de tissage, occupé par M. Deschamps et appartenant à M. Louis Couroup, rentier demeurant à Bousbecques. La perte est évaluée à 800 fr. pour M. Couroup et à 4000 fr. pour M. Deschamps. Il y avait assurance.

La cause de cet incendie est inconnue.

Samedi dernier, le sieur Pierre Huin, cultivateur au hameau de Quenamont, près Cyoing, s'était absenté laissant sa maison à la garde d'une couturière; à sa rentrée, cette femme avait disparu et le fermier reconnut bientôt qu'un vol avait été commis à son préjudice: des boucles d'oreilles en or, une paire de manchettes, un parapluie et une somme de 12 fr. avaient disparu.

Plainte fut portée et on ne tarda pas à apprendre que la voleuse s'était réfugiée chez une de ses sœurs qui habite Orchies. Elle a été arrêtée.

Pour toute la chronique locale J. RENOUX.

Une société dite des Ourdisseurs, vient d'être récemment autorisée. Elle a pour but de placer les membres qui se trouveraient sans occupation et de leur faire distribuer des secours dans les cas de nécessité prouvée. — On comprend facilement les avantages qui résultent de cette association pour tous les membres qui en font partie; leur nombre ne peut manquer de s'accroître en raison même des services qu'est appelée à rendre cette société. Les patrons eux-mêmes y trouveront un avantage et une très-grande sécurité en ce qu'ils pourront trouver au siège de la société les employés dont ils auraient besoin.

On peut se faire inscrire tous les jours au siège de la société Estaminet du Nouveau St-Martin, Place St-Martin.

FAITS DIVERS

— Le *Siclé* rapporte, sous la signature de M. Louis Jourdan, les faits qui suivent :

« Un citoyen honorable, M. Charles Godard, agent de contentieux, demeurant à Paris, rue de la Boucherie, 19, a été victime d'une erreur inexplicable. Pendant la nuit du 6 juillet 1866 deux agents de la préfecture de police se firent ouvrir, au nom de la loi, les portes de son domicile, et, exhibant un mandat d'amener dont ils refusèrent de lui donner copie, ils procédèrent à son arrestation. Le mandat désignait un nommé Jules Godard, âgé de trente-quatre ans, célibataire, demeurant rue de l'Arbre Sec, 64, tandis que la personne arrêtée avait pour prénom Charles, était âgée de cinquante-cinq ans, et habitait avec sa famille, depuis trois ans, la rue de la Boucherie.

« L'erreur était évidente et impardonnable. M. Charles Godard eut la douleur de voir sa femme tomber gravement malade à la suite du trouble causé par cette invasion nocturne. Il s'adressa au préfet de police pour lui donner réparation du dommage qui lui avait été causé. Ce fut en vain. Il voulut assigner le préfet de police, et ne trouva pas un seul huissier qui consentait à instrumenter contre ce puissant fonctionnaire; il s'adressa alors au procureur impérial pour le prier de commettre à cet effet un de ces officiers ministériels.

« Ce fut encore en vain. Il ne se découragea pas pourtant : le 2 mars dernier, il présenta au conseil d'Etat une requête tendant à obtenir l'autorisation de poursuivre M. le préfet de police. Cette autorisation lui fut refusée par ce motif, « qu'en se présentant au domicile du sieur Godard, les agents de police n'avaient fait qu'exécuter un mandat décerné par un juge d'instruction. » Mais ce mandat ne désignait pas M. Charles Godard, marié, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant rue la Boucherie; il désignait M. Jules Godard, célibataire, âgé de trente-quatre ans, demeurant rue de l'Arbre-Sec.

« Que faire! nul recours n'est possible; il faut subir la loi du plus fort. »

— L'*Impartial du Rhin* raconte un horrible accident, résultat d'une imprudence trop fréquente, et que tous les avis sont impuissants à prévenir. Un jeune fille de dix-huit ans travaillant dans la fabrique de M. de Langer, à Felleringen, voyant approcher l'heure de la cessation du travail, et voulant sortir de l'atelier plus vite que par la porte, escalade un arbre de transmission qui était en mouvement. Elle fut prise par les engrenages, et sa tête fut allègrement broyée. On peut se faire une idée de la mutilation des autres parties du corps, en apprenant que la jambe gauche a été enroulée comme une corde autour de l'arbre de transmission.

On parle de l'emploi de grillages pour entourer les engrenages et prévenir les accidents dans les fabriques : à Felleringen, il y avait mieux que cela, une barre de fer séparait les ouvriers de la machine, et elle n'a pu empêcher la fatale imprudence commise par cette fille.

— On est rit de Lyon, le 13 juillet : Avant hier, le tribunal correctionnel était saisi d'une poursuite dirigée contre sept ouvriers tullistes de notre ville, inculpés de coalition.

Ces ouvriers, après avoir demandé une augmentation de salaire, s'étaient mis en grève le 25 du mois dernier.

Des paroles menaçantes avaient été adressées à ceux qui continuaient à travailler; puis on en était venu aux actes de violence, si bien que quelques ouvriers eurent à se défendre d'un pistolet pour se rendre à l'usage.

De nombreux témoins ont été entendus. Le tribunal a rendu le même jour un jugement qui déclare les prévenus coupables du délit imputé, et, par application de l'article 414 du Code pénal, a condamné six d'entre eux à un mois de prison, et le septième à deux mois de la même peine. (Sauf publicité.)

— On lit dans la *Gazette de Mons* : « Comme on le sait, le sieur Lavary, ancien bougmestre de Lobbes, condamné aux travaux forcés par contumace pour banqueroute frauduleuse, s'est constitué prisonnier à Mons depuis quelques jours et sera jugé contradictoirement à la prochaine session des assises de notre province.

« On se rappelle le bruit que fit, dans toute la Belgique, il y a quatre ans, la disparition soudaine de Lavary, du notaire André et de l'ingénieur Dupré, tous trois de Lobbes. Quelle malheureuse histoire que celle de leur fuite! Voici quelques

renseignements inédits, aussi instructifs qu'intéressants que nous empruntons à l'*Indicateur de Péruwez* :

« Les fuyitifs ont eu d'abord à supporter une très-rude navigation. Ils ont vu de près, eux et leurs familles, toutes les horreurs d'un naufrage et ils ont pensé qu'ils ne reverraient jamais la terre. Débarqués à Buenos-Ayres, ils ont fait dans ce pays l'entreprise de la construction d'un chemin de fer; l'entreprise a été ruinée et ils ont dû abandonner l'ouvrage inachevé. Ils se transportèrent dans une autre ville où ils érigèrent une brasserie à l'instar de celles de Belgique.

« Des renseignements fâcheux parvinrent sur leur compte; tout le monde leur fut hostile, la brasserie tomba. Les chutes se suivant de près, la misère vint bientôt frapper à leur porte; d'aimables jeunes filles, élevées à Lobbes dans une sorte d'opulence, ont dû se placer comme bonnes d'enfants sur cette terre lointaine; de petits enfants ont été réduits à mille privations; détresse absolue; un des trois fuyitifs est devenu berger, l'autre est chargé des enfants d'un planteur. Lavary est revenu, précédé de sa famille, qui habite les environs de Péruwez. »

— Il y a quelques jours, en Hanovre, le bain où se rend habituellement la garnison prussienne a été tapissé de tessons de bouteilles. Quatorze soldats, les premiers entres, ont eu le pied coupé.

L'idée de ce tapis peu moelleux, outre qu'elle est peu généreuse, est absolument illogique. On veut chasser les Prussiens, on veut qu'ils partent et on leur mutilé les pieds!

— Un ami de la *Gironde* a eu la patience de compter combien de fois M. Glais-Bizoin a été interrompu pendant ce fameux discours, qui s'est terminé, comme on le sait, par un rappel à l'ordre. Il y a eu soixante-quinze interruptions, et M. Belmontet n'y était pas!

— La *Revue de l'Aunis et de la Saintonge* soulève un problème historique qui va causer de vives émotions aux savants de l'Indre et de la Vienne.

D'après les recherches de M. Lalanne, Descartes, que tous les historiens font naître en Touraine, serait né à Châtellemaire de Joachim Descartes, qui devint conseiller au Parlement de Bretagne et de Joanne Brochard, également originaire du Châtel-Beraudais.

— La police de Vienne vient d'opérer l'arrestation du secrétaire de la direction centrale des tabacs, M. Czorik de Pelka. Voici les curieux faits qui ont motivé cette mesure, d'après la *Gazette des Faubourgs* :

Pelka ayant appris un jour que la place de secrétaire à cette direction était vacante, s'adressa avec une fausse lettre autographe de l'Empereur au directeur. Le désir que M. de Pelka fut nommé y étant exprimé, le directeur n'hésita pas. Un jour une autre place plus élevée était vacante dans l'administration des finances. Un chambellan de l'Empereur vint chez le ministre, M. de Becke, solliciter, au nom de son maître, la place pour M. de Pelka. Malheureusement le ministre avait résolu de la supprimer. Le chambellan se retira donc. Mais M. de Becke, voulant donner une certaine satisfaction au protégé de l'Empereur, se rendit personnellement au bureau de M. de Pelka. C'est cette démarche du ministre qui fit découvrir la fraude: le prétendu chambellan et Pelka n'étaient qu'une seule et même personne.

— D'après une feuille belge, le docteur aliénéiste Butkens, médecin en chef de la colonie de Gheel, vient de partir pour Miramar, pour donner ses soins à l'impératrice Charlotte.

— Le malheur qui vient de frapper la Galicie, par suite de l'inondation, est épouvantable. Des villes entières et des villages sont sous les eaux; de grandes étendues de champ ensemencés sont complètement ravagés, grand nombre de ponts sont détruits, des routes construites à grands frais ont totalement disparu. Il est impossible de donner un chiffre, même approximatif, des dégâts; ce qui est certain, c'est qu'ils sont immenses.

Publication sur l'Exposition universelle.

L'OUVRIER A L'EXPOSITION DE 1867
Par M. Henry de Riancéy rédacteur en chef de l'Union.

Cet ouvrage est plus qu'un compte-rendu, c'est un livre populaire et social.

Dans cette vaste exhibition des richesses universelles, l'auteur analyse et groupe tout ce qui intéresse l'ouvrier.

L'idée-mère de cette profonde et très-remarquable étude, c'est une pensée de régénération morale par le peuple. Un ardent amour des ouvriers signale chacune de ces pages.

Il est bien d'admirer les merveilles de l'industrie, les chefs-d'œuvre qu'a façonnés la main de l'artisan; mais les progrès matériels les plus saisissants, que sont-ils sans l'idée morale, sans l'idée religieuse? Donc, ne nous lassons pas d'admirer ces ingénieuses créations, celles surtout où l'ouvrier a sa part d'invention, mais aussi prenons garde que nos petites créations ne nous fassent oublier le Grand-Créateur.

Il y a un monde supérieur au monde physique : c'est le monde de la pensée et de la conscience. Or, il faut que les progrès du monde moral marchent avec la même rapidité que les progrès du monde matériel; sinon nous marchons à la décadence.

C'est cette idée philosophique et sociale que l'éminent auteur développe avec un talent admirable et une parfaite rectitude de jugement.

C'était sujet de choix pour M. de Riancéy, et il y a mis tout ce qu'il a trouvé dans son cœur de sympathie pour l'ouvrier.

Il est bon d'ajouter que l'ouvrage présente un vif intérêt aux visiteurs dans leurs promenades au Champ-de-Mars.

Comme c'est une œuvre de propagande ouvrière, le prix en a été fixé aux dernières limites du possible.

Il y aura 6 livraisons; 2 sont en vente. On souscrit pour l'ouvrage entier. Prix des 6 livraisons: 1 fr. 50, qu'on est prié d'envoyer à M. Blérier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

VARIÉTÉS.

LES ÉTRANGERS A PARIS

TRIPLE PÉLERINAGE.

En ce temps d'Exposition, l'étranger ne se borne pas à envahir nos palais, nos musées, nos théâtres; il visite encore des édifices consacrés par le deuil, rappelant un souvenir, un drame, une page histoire arrosée de larmes ou de sang.

Ainsi, il va de la Malmaison au tombeau de l'Empereur, des Jardins de Trianon aux cachots de la Conciergerie, de la Chapelle expiatoire de Louis XVI à la Chapelle commémorative du duc d'Orléans.

Qu'on me permette aujourd'hui d'accompagner la foule dans ces pieuses visites inspirées par la religion du souvenir.

Sous le dôme mêmes des Invalides, au centre d'une crypte admirable, s'élève un sarcophage en granit rouge.

Tout autour, des bas-reliefs en marbre blanc, des colonnes, des statues allégoriques et charmantes qu'a signées Pradier. En face, un riche autel orné de splendides colonnes torses et surmonté d'un Christ.

Ce sarcophage est le tombeau de l'Empereur.

A droite et à gauche se dressent deux mausolées qui semblent le garder; ce sont ceux d'amis fidèles, de Ducrocq et de Bertrand.

Ces derniers jours, le czar et le sultan sont venus s'incliner devant les dépouilles de l'homme qui fut plus puissant qu'Alexandre, plus grand que César, et, il y a dix ans, la reine d'Angleterre s'agenouilla au pied du tombeau du prisonnier de Hudson Lowe.

Une foule énorme et toujours émue se presse chaque jour autour du sarcophage en granit rouge.

De temps en temps, on entend un bruit de béquilles ou le retentissement cadencé d'une jambe de bois. C'est quelque vieil invalide, débris mutilé de nos guerres épiques, qui arrive et s'accoude sur le balcon de la crypte; il regarde le tombeau de l'Empereur et son ciel s'illumine, son front rayonne; il songe à Wagram, à Austerlitz. Il regarde encore et une larme coule de ses yeux. Il pense à Sainte-Hélène...

Au numéro 10 de la route de la Révolte, à quelques pas du bois de Boulogne, on aperçoit les cimes verdoyantes d'une rangée de cyprès sur lesquels plane une croix de pierre.

C'est la chapelle commémorative du duc d'Orléans, le lieu même où il expira le 13 juillet 1842, dans l'arrière-boutique de l'épiciers Cordier.

On entre dans une vaste cour, bordée de lierre et de cyprès; enceinte de verdure, rideau mélancolique qui entoure l'édifice comme d'un immense crépe.

A gauche est la chapelle: dalles et autels en marbre noir et blanc; trente-deux sièges en drap noir, avec des croix blanches et des clous d'argent.

En face du maître-autel, trois sièges: à droite, celui du roi; à gauche, celui de la reine; au milieu, celui du comte de Paris, une prie-Dieu d'enfant.

Sur ces trois sièges, des coussins brodés par la reine Amélie.

Quinze vitraux magnifiques décorent la chapelle; ils sont été dessinés par Ingres et fabriqués à Sévres. Ceux-ci représentent la Foi, l'Espérance, la Charité; ceux-là les patrons des membres de la famille d'Orléans.

Tous les personnages sont frappants de ressemblance, et, de prime-abord, on reconnaît chaque prince sous le costume de chaque saint.

C'est, en quelque sorte, un pieux déguisement, une ingénieuse galerie de portraits de famille apostoliques.

En entrant, le regard se trouve immédiatement attiré par le tombeau du prince. Il est en beau marbre blanc, sculpté par Triqueti. Le duc est là, étendu, mourant, représenté tel qu'il était à sa dernière heure. Sa tête repose sur les genoux d'un ange aux ailes déployées aux mains jointes.

Sur le socle de l'ange, on lit: M-O, Marie d'Orléans.

L'auteur de cette statue est, en effet, cette princesse artiste, morte à la fleur de l'âge, à la fois peintre et sculpteur. Elle avait ciselé cette statue charmante pour la naissance du comte de Paris. Destinée à parer le berceau de l'enfant, l'ange aujourd'hui décore le tombeau du père.

Dernière le maître-autel, une porte ouvre sur une espèce de sacristie entièrement occupée par un grand tableau signé Claudius Jacquand.

Il présente cette catastrophe du 13 juillet, qui retentit comme un coup de foudre dans toute l'Europe.

Ce tableau n'est point un chef-d'œuvre. Mais quelle scène! quel mouvement, quelle réalité poignante dans ce grand drame!... L'héritier de la couronne de France agonisant dans la cuisine d'un épicier!

Au premier plan: le prince couché sur un matelas, évanoui, le teint livide, les yeux fermés... Sa tête est nue, sa poitrine découverte! au col, aux manches de sa chemise, des taques de sang...

Près de lui sur une table boiteuse et grasse, son chapeau, sa croix, son épée. On se rappelle qu'il allait embrasser la reine au moment de partir pour Lunéville où l'attendait le duc de Nemours.

A droite, le roi, un genou à terre, tient les mains déjà froides du moribond. Derrière le roi se pressent, découverts et dehout, le visage cousterné, Guizot, le duc Pasquier, Soult, le maréchal Gérard.

A gauche, la reine, engouillée aussi, la princesse Adélaïde et la princesse Clémentine. Dans un coin, le duc d'Aumale presse dans ses bras le duc de Montpensier, encore enfant.

Un médecin soutient la tête du mourant, et le curé de Neuilly lui administre les derniers sacrements. Derrière, aux yeux et penchés, le ministre de la justice, Martin (du Nord), les généraux Gouraud et de Rumigny.

Je ne sais rien de terrible et de saisissant comme cette toile éclatante de douleur vivante et de désespoir incarnés dans chaque figure. On reste comme foudroyé, et l'on croit assister à cette scène, qui se passa il y vingt-cinq ans!

En face la chapelle, se trouve un modeste pavillon; au rez-de-chaussée, la loge du gardien, une antichambre, deux salons gris et noir.

Sur des tables en bois d'ébène, deux pendules arrêtées...

L'une marque midi moins vingt minutes; c'est l'heure de la chute du duc d'Orléans. L'autre marque quatre heures dix; c'est l'instant de sa mort.

Le premier étage est habité par le vénérable abbé Gaunon, ami de la famille royale et vicaire de la chapelle.

Depuis 1842, six gardiens se sont succédés. Le premier fut l'épiciers Cordier, aujourd'hui l'un des concierges du parc de Versailles.

Cans le cour se trouvent un cèdre apporté d'Afrique par le duc d'Orléans et un chêne qui fut planté le jour de la naissance du comte de Paris.

Plus tard, il fut transporté du parc Neuilly dans le jardin de la chapelle, route de la Révolte. Malgré cette espèce d'exil, le chêne a grandi; l'arbre est déjà robuste et beau.

Il serait trop long d'énumérer ici les personnages illustres qui ont visité la chapelle.

L'Empereur Napoléon y vint une première fois, seul, avec le général Fleury. Depuis, il y a successivement accompagné: la reine d'Angleterre et le prince Albert, le roi de Portugal, le grand-duc Constantin, le roi de Suède, le roi de Hollande.

Aujourd'hui, c'est une foule continue, incessante, qui entre curieuse et qui sort émue.

Si cet édifice est un de nos plus humbles monuments, c'est aussi une des pages les plus douloureuses de notre histoire, une date à jamais funèbre, un terrible enseignement. Mais vingt-cinq années se sont écoulées; il s'est fait comme un apaisement solennel autour de ce lugubre théâtre et il s'exhale je ne sais quel parfum consolateur des bouquets d'immortelles et des arbres toujours verts.

Après l'exil, l'échafaud; après Sainte-Hélène et Neuilly, le Temple; après Napoléon captif, Louis XVI martyr; après le tombeau des invalides et le scapoghe de la route de la Révolte, la chapelle expiatoire de Louis XVI!... humble et douloureux édifice où tout raconte la plus grande infortune et la plus formidable injustice qu'ait enregistrés l'histoire! Deux groupes en marbre blanc: à droite! Louis XVI; à gauche, Marie-Antoinette; ici, sur une plaque de marbre noir est inscrit le testament du roi; là, est gravé tout au long cette admirable lettre que la reine écrivait à Madame Elisabeth le 16 octobre 1793.

Dans l'autel du caveau sont déposées la terre et la chaux qui touchaient aux ossements royaux, retirés du cimetière de la Madeleine.

Dernièrement, le Czar vint visiter incognito la chapelle expiatoire, et, le même jour, il se présenta quatre étrangers aux cheveux longs, au chapeau large, à la veste brodée d'or. Ils descendirent dans la crypte, s'agenouillèrent et prièrent longtemps.

C'était un vieux Breton des environs de Quimper, accompagné de ses trois fils.

Depuis une couple d'années, la chapelle est entourée d'un square charmant rempli de fleurs et peuplé d'oiseaux.

L'air est plein de parfums et de chansons, et de beaux lis se balancent, éclatants et parfumés, autour des urnes funéraires...

Fulbert Dumontel.

ADLER

Chirurgien - Dentiste

Rue d'Angleterre 66, Lille.

Nouveau système de dents et de dentiers, vulcano-plastique; les seuls ayant obtenu une mention honorable de la faculté de médecine.

Visible tous les jendis à l'hôtel Ferraille.